



Proposition d'achat avec une agence immobiliere puis je l'annule

Par **viviane_old**, le **03/06/2007** à **08:40**

bonjour,

je suis proprietaire d'un bien que j'ai mis a la vente.Plusieurs ageces immobilere ont un mandat pour mon appartement et j'ai signe une proposition d'achat avec l'agence immobiliere en stipulant bon pour accord du prix de 155000 euros net vendeur et 7000 euros a l'agence pour frais date et signature.Cependant une autre agence a trouve un autre acquereur à un prix plus élève pour moi.Elle m'a proposée de signer le compromis puis je me retracter avec l'autre agence et signer le compromis avec la deuxieme agence sans avoir de probleme par la suite. je vous remercie d'avance.

Par **Jurigaby**, le **03/06/2007** à **15:54**

Bonjour.

Non,a mon humble avis, vous ne pouvez pas.

La vente est parfaite dès lors qu'il y a accord sur la chose et sur le prix.

Cdt.